



# REGLEMENT ECOBaD

## Règlement du label « ECOBaD » délivré par la FFBaD

Commission développement durable  
Saison 2015-2016

Mise à jour le : 25/08/2015

Axe de déclinaison du projet fédéral : OBJECTIF 3 / Assurer un développement durable

### ARTICLE 1 : OBJET

La Fédération Française de Badminton institue un label "ECOBaD" en faveur du **développement durable** pour promouvoir une démarche d'éco-responsabilité des manifestations de badminton organisées sur tout le territoire par les ligues, comités et clubs. Ce label est décliné en 4 niveaux de valeur appelés « étoiles ».



**Une étoile**

*pour les promoteurs  
d'une démarche  
éco-responsable*



**Deux étoiles**

*pour les supporteurs  
d'une démarche  
éco-responsable*



**Trois étoiles**

*pour un niveau  
confirmé de démarche  
éco-responsable*



**Quatre étoiles**

*pour une expertise  
dans la démarche  
éco-responsable*

### ARTICLE 2 : ELIGIBILITE

Seules les manifestations organisées par des structures affiliées à la FFBaD peuvent prétendre à l'attribution du label. Ces manifestations doivent se dérouler dans le respect des statuts et des règlements de la fédération.

### ARTICLE 3 : CANDIDATURE

Une manifestation de badminton remplissant les conditions d'accès à une labellisation définies dans l'article 2 ci-dessus doit **justifier d'une démarche éco-responsable** à l'aide de critères définis par la fédération. Le responsable de l'organisation engage sa responsabilité sur l'exactitude des informations communiquées dans la demande et sur le respect des règlements de la fédération.

## ARTICLE 4 : PROCEDURE

---

### • Article 4a : Demande du label

La demande du label s'effectue **au moins un mois avant la compétition**. La grille de labellisation est remplie par le porteur de projet à partir des actions envisagées. Cette demande peut être saisie sur le formulaire dédié (<http://ecobad.ffbad.org>) par le responsable de la manifestation ou par toute autre personne représentante du comité d'organisation de la manifestation.

Après avoir rempli le formulaire de labellisation, le porteur de projet adresse tout document justificatif (*charte, dossier, affiche*) à la commission de labellisation par email à l'adresse [developpement-durable@ffbad.org](mailto:developpement-durable@ffbad.org).

### • Article 4b : Attribution du label

Le total des points et l'avis de la commission déterminent la possibilité d'attribution du label ainsi que le nombre d'étoiles.



La fédération, par l'intermédiaire de la commission nationale développement durable, statue sur l'attribution du label au plus tard 1 mois après l'envoi de la demande par l'organisateur.

La décision de la fédération sera envoyée par courriel à l'organisateur, au président du comité départemental et de la ligue. La liste de manifestations labellisées sera mise en ligne sur le site fédéral et un logo spécifique mettra en avant la qualité de la démarche des manifestations labellisées.

### • Article 4c : Suivi et bilan

Un tableau de bord reprenant les engagements de l'organisateur sera envoyé par courriel à l'organisateur et devra remis au juge-arbitre de la compétition pour validation.

Une fois la compétition achevée, l'organisateur fera parvenir le tableau de bord **signé par le Juge-Arbitre** à la commission Développement durable pour homologuer le label de la compétition.

## ARTICLE 5 : AIDES & PROMOTION

---

Les organisateurs peuvent utiliser pour leur communication le label obtenu dans le respect de la charte graphique fédérale. Un courrier de félicitations et un certificat de labellisation sont aussi adressés aux organisateurs qui pourront l'utiliser pour démarcher des partenaires et le mettre en avant lors de la compétition.

Un courrier d'information est également envoyé par la fédération au maire de la commune.

## ARTICLE 6 : VALIDITE DU LABEL

---

Le label est attribué pour **une** manifestation.

## ARTICLE 7 : CRITERES D'EVALUATION DE LA DEMARCHE ET BAREME

N°	Action proposée :	barème	commentaire	impacts		
				économique	social	écologie
<b>1</b>	<b>La manifestation</b>					
1.1	L'intitulé de la manifestation est évocateur de la démarche de développement durable	10 pts	<i>Exemple : tournoi éco-citoyen de badminton</i>		+	
1.2	Rencontre promobad	10 pts	<i>Rencontre de proximité, favorise la convivialité et le peu de déplacement</i>		+	+
1.3	Rencontre par équipe	10pts	<i>Favorise la convivialité et le covoiturage</i>	+	+	+
1.4	Les catégories de joueurs présents : Minibad, jeunes, séniors, vétérans, tout publics	10 à 35 pts	<i>Les compétitions intergénérationnelles sont privilégiées</i>		+	
1.5	Intégration des personnes en situation de handicap	30 pts	<i>Mise en place d'un tableau parabad sur la compétition</i>		+	
1.6	Politique tarifaire différenciée en fonction des publics	30 pts	<i>Favorise la mixité sociale, la participation féminine ou autre</i>	+	+	
1.7	La compétition est parrainée par un champion	10 pts	<i>Visibilité et exemplarité des sportifs de haut niveau</i>		+	
<b>2</b>	<b>Labels obtenus</b>					
2.1	« Développement Durable le sport s'engage » (CNOSF)	<b>1000 pts</b>	<i>Le label le plus valorisé</i> <a href="#">Dossier à joindre</a>	+	+	
2.2	Sport responsable (Générali)	30 pts	<i>La fédération a signé la charte sport-responsable et souhaite inciter les clubs à postuler.</i> <a href="#">Vérification dans la liste des clubs affiliés</a>	+	+	
2.3	Label local (régional, départemental, communal)	10 à 20 pts	<i>Importance de décliner les politiques locales en matière de sport responsable. Points attribués en fonction du référentiel, à fournir.</i>	+	+	+
<b>3</b>	<b>Gouvernance / bénévoles</b>					
3.1	Le responsable DD de la compétition et son adjoint éventuel ont suivi la formation fédérale	20 pts	<i>Mise en valeur de la formation proposée.</i> <a href="#">Vérification à faire sur la liste des personnes formées</a>		+	
3.2	Nombre de bénévoles adultes impliqués	0 à 20 pts	<i>Importance de la mobilisation au sein du club</i>	+	+	
3.3	Nombre de jeunes bénévoles impliqués	10 à 30 pts	<i>Mise en valeur de l'investissement des jeunes</i>	+	+	
<b>4</b>	<b>Liens et partenariats</b>					
4.1	Partenariat avec des entreprises du secteur éthique/solidaire	20 pts	<i>Mise en valeur de la démarche solidaire, association avec le secteur</i>	+	+	
4.2	Partenaires présentés lors du mot de bienvenue	10 pts	<i>Mise en valeur des partenaires</i>	+	+	

4.3	Partenaires présents sur l'affiche su tournoi	10 pts		+	+	
4.4	Affichage propre des partenaires du tournoi sur place	10 pts		+	+	
4.5	Autre action de promotion des partenaires	10 à 20 pts	<i>Mise en valeur des partenaires</i> <i>Question ouverte à juger lors de la validation</i>	+	+	
<b>5</b>	<b>Solidarité</b>					
5.1	Partenariat avec une association de solidarité	10 pts			+	
5.2	Partenariat avec Solibad	10 pts	<i>Association de solidarité du monde du badminton, partenaire de la FFBaD</i>	+	+	
5.3	Réversion partielle ou totale des bénéficiaires de la compétition,	20 ou 40 pts		+	+	
5.4	Collecte de matériel usagé (raquette, textile, chaussures)	10 pts	<i>Valorisation du matériel usagé, réutilisation, don</i>	+	+	+
5.5	Urne, quête, vente d'objets solidaires	20 pts		+	+	
5.6	Présence d'un stand associatif	30 pts		+	+	
5.7	Autre action solidaire	10 à 20 pts	<i>Question ouverte à juger lors de la validation</i>	+	+	
<b>6</b>	<b>Communication</b>					
6.1	La compétition publie sa propre Charte Développement Durable / Agenda 21	10 pts	<i>Importance d'un document cadre de la démarche</i> <i>Document à joindre</i>		+	
6.2	Impression des documents de communication chez un imprimeur éco-labellisé	10 pts		+		+
6.3	Communication 100% dématérialisée	10 pts	<i>Pas d'affiche ni de flyers, inscriptions par internet</i>	+	+	+
6.4	Impression sur place sur papier recyclé, éco-labellisé, FSC /PEFC	10 pts	<i>Politique d'achat eco-responsable</i>	+		+
6.5	Cadeau d'accueil local, éthique, responsable	5 à 25 pts		+	+	+
6.6	Récompense locale, éthique, responsable	10 à 25 pts		+	+	+
<b>7</b>	<b>Formation / sensibilisation au développement durable</b>					
7.1	Mise en avant des actions DD dans le programme et l'invitation au tournoi	20 pts	<i>Diffusion de la charte par exemple</i>	+	+	+
7.2	Mise en avant des actions DD dans la convocation des joueurs	20 pts	<i>Rappel sur le covoiturage par exemple</i>	+	+	+
7.3	Mise en avant des actions DD dans le mot d'accueil de la compétition	10 pts	<i>Rappels sur le tri et les actions mises en avant</i>	+	+	+
7.4	Mise à disposition de brochures, affichage	10 pts	<i>Lien avec une association ou avec les services municipaux</i>	+	+	+
7.5	Stand dédié au DD	30 pts	<i>Lien avec une association</i>	+	+	+
7.6	Autre action de sensibilisation/formation	10 à 30 pts	<i>Question ouverte à juger lors de la validation</i>	+	+	+
<b>8</b>	<b>Transport / hébergement</b>					
8.1	Incitation au covoiturage dans l'invitation et les convocations	10 pts	<i>Par exemple : mise en place de tarifs spéciaux</i>	+	+	+
8.2	Propositions de solutions de transport en commun	10 pts	<i>En lien avec le plan de mobilité urbain</i>	+		+
8.3	Gestion directe du covoiturage	20 pts	<i>Nécessite un bénévole dédié</i>		+	+

8.4	Navettes entre les lieux de compétition et d'hébergements	30 pts	<i>Eviter les voitures vides</i>			+
8.5	Navette entre les différents lieux de compétition	30 pts		+		+
8.6	Proposition d'hébergements proches et à tous les prix	20 pts	<i>Choix des lieux de compétition</i>	+	+	+
<b>9</b>	<b>Restauration / Buvette</b>					
9.1	Vente de produits locaux	20 pts	<i>Politique d'achat eco-responsable</i>	+	+	+
9.2	Respect de la saisonnalité	20 pts			+	+
9.3	Produits issus du commerce équitable	20 pts		+	+	
9.4	Produits bio (partiellement, majoritairement, 100%)	20 à 50 pts		+	+	+
9.5	Type de verres (réutilisables, compostables, recyclables)	10 à 50 pts	<i>Politique d'achat eco-responsable, limitation des déchets, investissement</i>	+		+
9.6	Type d'assiettes (réutilisables, compostables, recyclables)	10 à 40 pts		+		+
9.7	Type de couverts (réutilisables, compostables, recyclables)	10 à 30 pts		+		+
<b>10</b>	<b>Gestion des déchets</b>					
1.1	Nombre de points de collecte de tri sélectif	15 à 30 pts	<i>Gestion des déchets</i>			+
10.2	Utilisation d'un composteur	20 pts				+
10.3	Présence d'une équipe verte	20 pts			+	+
10.4	Réutilisation des volants dans une EFB	10 pts	<i>Réutilisation, recyclage</i>	+		+
10.5	Réutilisation des volants pour un projet artistique	20 pts	<i>Seconde vie du matériel sportif</i>		+	+
10.6	Action de valorisation /recyclage des volants	10 à 30 pts	<i>Question ouverte à juger lors de la validation</i>		+	+
<b>11</b>	<b>Lutte antidopage</b>					
11.1	Présence d'escortes agréées	20 pts	<i>Formation des sportifs</i>		+	
11.2	Affichage de la liste des escortes présentes	10 pts	<i>Aspect réglementaire</i>		+	
11.3	Mise à disposition d'un local antidopage respectant les normes	10 pts			+	
11.4	Mise en place d'une action de sensibilisation antidopage	10 pts	<i>Question ouverte à juger lors de la validation</i>		+	
<b>12</b>	<b>Arbitrage</b>					
12.1	Provenance des arbitres adaptée à la dimension de la compétition	20 pts	<i>Optimisation des déplacements</i>	+		
12.2	Covoiturage des officiels	10 pts			+	+
12.3	Feuilles de match réduites	20 pts	<i>Limitation des déchets</i>	+		+
12.4	Tablettes tactiles d'arbitrage	30 pts	<i>Dématérialisation, investissement</i>	+		
12.5	Imprimante en mode éco et utilisation d'encre végétales	10 pts	<i>Empreinte écologique</i>	+		+
<b>13</b>	<b>Bilans</b>					
13.1	Bilan carbone complet	50 pts	<i>Amélioration continue</i>			+
13.2	Bilan carbone partiel (transport)	30 pts				+
13.3	Compensation carbone	30 pts		+		+
13.4	Bilan développement durable	20 pts	<i>Amélioration continue</i>	+	+	+
<b>14</b>	<b>Autre</b>					
14.1	Autre action à décrire	10 à 40 pts	<i>Question ouverte à juger lors de la validation</i>	+	+	+

## ARTICLE 8 : SANCTIONS

---

La fédération peut retirer ou suspendre provisoirement la labellisation en cas de non-respect d'une ou des obligations liées au label.

Le label ne pourra pas être délivré à nouveau à un organisateur qui n'aura pas transmis la fiche de suivi d'une manifestation passée.

Le label ne pourra pas être délivré à nouveau à un organisateur qui aura remis une fiche bilan présentant des écarts **significatifs et non justifiés** avec les actions projetées d'une manifestation précédente.

## ARTICLE 9 : LITIGES

---

Les décisions de la commission nationale développement durable concernant la labellisation sont susceptibles de recours auprès de la commission nationale des litiges.